

COMMUNIQUÉ

Les professeurs de lycées professionnels doivent financer en partie les formations d'une réforme qu'ils rejettent!

Le 6 février dernier, accompagné de trois autres ministres, J.-M. Blanquer a annoncé à grand renfort de communication les 23 premiers Campus d'Excellence dont 11 bénéficient des millions d'euros du Programme d'investissement d'avenir. Mais ces Campus d'Excellence sont les arbres qui cachent une forêt beaucoup moins dotée : celle des lycées professionnels et des formations sacrifiés par sa réforme.

Les élèves et les professeur·es de lycée professionnel subissent une réforme qui instaure de nouveaux dispositifs et modifie quasi tous les programmes. Devant l'ambition déclarée du ministre pour sa nouvelle voie professionnelle, les enseignant·es sont laissé·es à l'abandon et instrumentalisé·es. Les formations liées à la réforme se résument soit à des consignes descendantes autoritaires, soit à de la récupération, par les IEN, de cours déjà élaborés des personnels – séquences que les corps d'inspection ont été incapables de concevoir. Elles peuvent prendre la forme d'une simple demi-journée informative pour balayer deux ans de programme et/ou pour une simple lecture de textes sur les nouvelles modalités de certifications et sur les nouveaux dispositifs (co-intervention, chef d'œuvre, famille de métiers, etc.).

Mais la grande « innovation » est ailleurs : ces formations peuvent désormais aussi se dérouler aux frais des enseignant·es. Dans l'académie de Rennes, par exemple, des inspecteurs et inspectrices invitent les personnels à des formations sans que leurs frais de déplacement ni de repas ne soient pris en charge par l'Éducation nationale.

Ainsi, alors même que l'insuffisance des salaires des enseignant·es est reconnue de tous, l'institution demande maintenant de payer pour avoir droit à une formation continue. C'est indigne et provocateur. Les professeur·es de lycée professionnel ont des droits que l'institution doit respecter!

Le SNUEP-FSU dénonce ses journées de « formation » au rabais souvent sans contenu réel qui, en réalité, sont une pression supplémentaire sur les enseignant·es pour mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques imposés rejetés par la profession.

Le SNUEP-FSU rappelle qu'une invitation ne vaut pas convocation dans la réglementation. En aucun cas il ne peut être reproché à un·e enseignant·e de ne pas s'y être rendu sur ce principe d'invitation non défrayée.

Le SNUEP-FSU appelle les professeur·es de lycée professionnel à ne pas participer aux réunions ou aux missions et tâches qui ne présentent pas de caractère obligatoire (invitations aux réunions ou formations, enquêtes, contribution aux banques d'idées…). Halte au zèle!



